

LE CONSEIL CITOYEN, C'EST...

→ 3 groupes d'échanges de 20 personnes¹ sur les thèmes :

- L'emploi, l'économie
- Le PRU et le cadre de vie
- Les projets portant sur la culture, le sport, la santé, l'éducation...

→ 4 temps d'échanges dans l'année

→ des membres issus des « associations et des acteurs de terrains (professionnels, commerçants...) »

→ des « habitants » vivant sur le quartier prioritaire (au moins la moitié des membres du Conseil comprenant notamment des femmes, des hommes et des jeunes...)

→ pour apporter vos propositions et vos avis sur les projets mis en place sur le quartier prioritaire.

¹ Soit au total 60 membres au Conseil Citoyen. Au-delà de ce nombre, un tirage au sort sera effectué parmi les candidatures.

Pour plus de renseignements rendez-vous sur :

www.ville-vierzon.fr/conseil-citoyen.html

Vous souhaitez faire partie du Conseil Citoyen ?

Envoyez ou déposez votre candidature à la Mairie de Vierzon² avant le 21 septembre 2015.

HABITANT

ACTEUR Nom de l'association ou structure

Nom* :

économique :

Prénom* :

Adresse* :

.....18 100 VIERZON

Tél : Age* : Femme Homme

Mail :@.....

² Service Politique de la Ville, Place Aimé Césaire, BP 337, 18103 VIERZON CEDEX

*Champs obligatoires

LE CONSEIL CITOYEN

**CENTRE-VILLE, CLOS DU
ROY, GUSTAVE
FLOURENS ET TUNNEL
CHATEAU**

**POUR QUOI
FAIRE ?**

Citoyen
de ma ville

Citoyen de
mon quartier

Partage

Solidarité

Cadre de vie

Echanges

Avenir

Dynamisme

Vivre-ensemble

Entraide

Patrimoine

Emploi

Logements

**Donnez votre avis sur le Programme de
Rénovation Urbaine (PRU) le développement
social, économique culturel éducatif...**

■ Service Politique de la Ville

Florence FOUCHER ou Laurence FRISCHETEAU

Centre Administratif – Place Aimé Césaire • 02 48 52 61 96

■ Mission de Rénovation Urbaine et de Concertation

Sébastien BAUGER

Mairie de Vierzon – Place de l'Hôtel de Ville • 02 48 52 65 00



CONSEIL
CITOYEN

LIBERTÉ

La parole de chacun est libre au sein du Conseil citoyen.

LE CONSEIL CITOYEN, POUR QUOI FAIRE ?

NEUTRALITÉ

Cette structure est indépendante et autonome vis-à-vis des partis politiques, des syndicats, des associations religieuses.



POURQUOI UN CONSEIL CITOYEN ?

Les quartiers dont les revenus des habitants sont en moyenne plus faibles qu'au niveau local ou national ont été qualifiés de **Quartiers Prioritaires** de la Politique de la Ville (loi du 21 février 2014). A Vierzon le Quartier Prioritaire regroupe le Clos du Roy, le Tunnel Château, le Centre-Ville, Gustave Flourens et le quartier des Ponts.



Sur ces quartiers est signé un Contrat de Ville entre de multiples partenaires et la Ville pour rétablir la **justice sociale, économique et environnementale sur les territoires.**

Le Nouveau **Programme de Rénovation Urbaine (PRU)** est inclus à ce dispositif, et sera discuté au sein du thème Cadre de Vie et de la Rénovation Urbaine.

Afin que chacun des acteurs puisse **co-construire la ville de demain**, un conseil citoyen est formé afin d'associer la vision des **habitants**, associations, commerçants... dès lors qu'ils vivent où agissent pour le quartier.



UN ESPACE D'ÉCHANGES ET DE PAROLE POUR TOUS

Le conseil citoyen offre aux habitants, aux acteurs associatifs et aux professionnels, la possibilité de s'exprimer autour du développement du quartier.

Il permet d'associer ceux que l'on entend le moins (notamment les jeunes) et de reconnaître tous les points de vue dans les projets.



UN ESPACE DE CO-CONSTRUCTION POUR LE QUARTIER

Le conseil citoyen émet des avis sur les projets d'aménagement et d'animation. Il peut être aussi force de propositions et soumettre des actions à mener sur le quartier.

L'objectif est d'apporter les réponses les plus pertinentes aux attentes et aux problématiques identifiées sur le quartier par ceux qui y vivent ou y travaillent.

CONSEIL CITOYEN



DE REELS ATOUTS POUR VOUS, HABITANTS DU QUARTIER

- ✓ **Mieux faire connaître les besoins du quartier, et mieux y répondre**
- ✓ **Permettre d'avantage de dialogue avec les pouvoirs publics**
- ✓ **Mieux vivre ensemble dans le quartier**
- ✓ **Participer à la vie publique**
- ✓ **Améliorer l'image de la ville**

INDÉPENDANCE

La collectivité offre un espace d'échanges qui permet aux membres du Conseil citoyen de donner librement leur avis sur les actions conjointes de l'Etat et de la Ville de Vierzon dans les quartiers concernés.

PARITÉ

La parité hommes femmes doit être assurée. Les représentants de la population seront au moins aussi nombreux que les représentants des acteurs locaux et représentants des associations.